



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

Orientations sur l'utilisation des plastiques dans le secteur agricole

Résumé

Au cours des soixante-dix dernières années, l'utilisation des plastiques s'est répandue dans les systèmes agroalimentaires et les chaînes de valeur alimentaires. Les produits plastiques adaptables et bon marché se sont introduits partout dans nos systèmes alimentaires – que ce soit dans les films de paillage, les gaines pour arbres ou les serres utilisés en production, ou encore dans les cageots et les emballages en ce qui concerne la transformation et la commercialisation. Dans son rapport intitulé *Assessment of agricultural plastics and their sustainability: A call for action*¹ (évaluation des plastiques agricoles et de leur durabilité: appel à l'action) (2021) (le Rapport), la FAO a indiqué que, chaque année, 12,5 millions de tonnes de produits plastiques étaient utilisées pour la production animale et végétale, auxquelles s'ajoutaient 37,3 millions de tonnes utilisées dans les emballages alimentaires. Les secteurs de la production végétale et de l'élevage sont les plus gros utilisateurs et en consomment 10 millions de tonnes par an (2,8 pour cent de la production mondiale de plastique). Ils sont suivis de la pêche et de l'aquaculture (2,1 millions de tonnes) et du secteur forestier (0,2 million de tonnes). Le Rapport a confirmé que les plastiques agricoles avaient des effets à la fois positifs et négatifs sur la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, ainsi que sur les dimensions sociales et économiques de la durabilité. L'utilisation généralisée et à long terme de produits plastiques dans l'agriculture, conjuguée à l'absence de collecte systématique et de gestion durable, conduit à l'accumulation de ces plastiques dans les sols et dans les environnements aquatiques, laquelle risque de nuire aux écosystèmes et à la santé humaine. Des lacunes importantes persistent dans les connaissances relatives à la distribution, aux avantages, aux compromis et aux risques liés aux plastiques agricoles et aux autres options possibles.

Il n'existe actuellement aucun instrument stratégique ou législatif international général couvrant tous les aspects de l'utilisation des plastiques dans les chaînes de valeur agroalimentaires et tout au long du cycle de vie des plastiques. De même, au niveau national, seuls quelques pays ont des mesures de gouvernance, qui portent sur quelques aspects des plastiques agricoles. Les orientations actuelles de la FAO font une large place aux avantages des plastiques agricoles.

Il convient de s'employer à résoudre de toute urgence la question des plastiques agricoles de manière globale à l'aide d'approches axées sur le cycle de vie et des principes de la circularité. En plus de mesures visant à intégrer la durabilité des plastiques agricoles dans les instruments et orientations actuels de la FAO concernant les bonnes pratiques agricoles, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, un code de conduite volontaire exhaustif sur l'utilisation et la

¹ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7856en/> (en anglais).

durabilité des plastiques agricoles, qui pourrait couvrir le cycle de vie complet de l'utilisation du plastique tout le long des chaînes de valeur agroalimentaires (conception, approbation réglementaire, fabrication, distribution, vente, utilisation et gestion en fin de vie) pourrait apporter une solution pour éviter la pollution par le plastique dans l'agriculture, et prévenir les risques associés pour la santé humaine et les effets néfastes sur le bien-être humain et l'environnement. Il devrait être tenu compte, dans son élaboration, de l'importance de la coopération, de la coordination et de la complémentarité entre les conventions et instruments régionaux et internationaux pertinents, notamment les dispositions de la résolution intitulée *Mettre fin à la pollution plastique: vers un instrument international juridiquement contraignant*, adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session (UNEA-5.2), et du rôle crucial de la science. Un code de conduite volontaire contribuera à la réalisation des objectifs du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO dans ce domaine, aux fins des quatre améliorations liées à la transformation des systèmes agroalimentaires – *amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie* pour tous, sans laisser personne de côté. Il contribuera également aux résultats dans plusieurs des domaines prioritaires du Programme (DPP) de la FAO, notamment l'*amélioration en matière d'environnement* intitulée «La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables» (BE2), et à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 12 connexe, qui vise à aider les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques intégrées fondées sur des données factuelles en matière de bioéconomie, ainsi que des pratiques dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- *prendre acte* de la nécessité d'améliorer la collaboration et la gouvernance intersectorielles pour traiter les questions relatives à l'utilisation des plastiques agricoles;
- *prendre note* des recommandations figurant dans le rapport intitulé *Assessment of agricultural plastics and their sustainability: a call for action*, et *engager* la FAO à mener, sous réserve des ressources disponibles et en collaboration avec d'autres organismes pertinents des Nations Unies, universités et organisations non-gouvernementales, ainsi que le secteur privé, d'autres évaluations pour combler les lacunes dans les connaissances mondiales et régionales relatives à la distribution, aux avantages, aux compensations et aux risques liés aux plastiques agricoles et aux autres options possibles, et à communiquer régulièrement des informations actualisées au Comité de l'agriculture;
- *encourager* la FAO à élaborer, sous réserve des ressources disponibles et en s'appuyant sur des consultations inclusives avec les Membres, des organismes régionaux, d'autres organisations internationales, le secteur privé, la société civile et les communautés agricoles, un code de conduite volontaire complet sur l'utilisation et la durabilité des plastiques agricoles, qui sera présenté au Comité de l'agriculture, à sa vingt-neuvième session, pour examen.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Lev Neretin
Responsable des activités, Environnement
Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)
Tél.: +39 06 570 51083

I. Introduction

1. L'utilisation des plastiques dans l'agriculture augmente de façon exponentielle depuis la seconde moitié du XX^e siècle, et cette tendance est également observée dans d'autres secteurs. L'utilisation accrue de films de paillage plastiques, de l'irrigation au goutte-à-goutte, de serres, de films d'ensilage, d'engrais enrobés d'un polymère, de filets de climat, de filets de protection contre les ravageurs et d'autres produits plastiques a apporté de nombreux avantages en agriculture: une augmentation des rendements de 10 à 60 pour cent²; une période de végétation étendue³; une réduction de la consommation d'herbicides et de pesticides; une absorption améliorée des nutriments par les plantes et une réduction des émissions⁴; une protection contre les phénomènes météorologiques; et une amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau de 25 pour cent en moyenne⁵. Tout cela s'est traduit par des économies importantes et un rendement accru pour les agriculteurs⁶. Les produits plastiques agricoles aident également ces derniers à s'adapter au changement climatique⁷.

2. L'utilisation totale de plastiques dans la production agricole terrestre dans le monde en 2019 a été estimée à 10 millions de tonnes, auxquelles s'ajoutent 37,3 millions de tonnes utilisées dans les emballages alimentaires⁸. Bien que cela représente respectivement 2,8 et 10,4 pour cent seulement de la production mondiale de plastique, compte tenu de la nature de ces produits et de la manière dont ils sont utilisés et éliminés, les plastiques agricoles ont des incidences disproportionnées sur les niveaux de pollution mondiale par le plastique. On s'attend à ce que l'utilisation mondiale annuelle des films agricoles autres que ceux destinés à l'emballage augmente de près de 40 pour cent, passant de 6,1 millions de tonnes en 2018 à 9,5 millions de tonnes en 2030.

3. Un faisceau croissant d'éléments montre qu'une conception, un choix, un usage et une gestion en fin de vie peu judicieux des plastiques dans l'agriculture ont des effets néfastes sur le continuum de la source à la mer, des écosystèmes terrestres vers les écosystèmes marins. Souvent, les agriculteurs n'ont pas les capacités nécessaires en matière de choix, d'application, de gestion et d'enlèvement pour retirer comme il convient les plastiques des champs, et n'ont pas accès à une gestion saine de l'environnement en fin de vie des plastiques. Les autres acteurs des chaînes de valeur agroalimentaires, comme les transformateurs et les distributeurs, ne disposent pas d'orientations ou de prescriptions claires facilitant la gestion durable du cycle de vie des plastiques.

II. Pollution par le plastique

Manque de circularité

4. La plupart des plastiques agricoles sont à usage unique et deviennent des déchets au bout d'un an au plus. L'efficacité des produits durables, comme les films utilisés pour les serres, est normalement garantie pendant quatre ans au maximum⁹.

² Bhattacharya, S., Das, S. et Saha, T. 2018. *Application of plasticulture in horticulture: A review*. The Pharma Innovation Journal, 7(7): 584-585. <https://bit.ly/3ECU0GA>.

³ Bartok, J. W. 2015. *Plastic Greenhouse Film Update*. Dans: *Center for Agriculture, Food and the Environment* [en ligne]. [Consulté le 27 janvier 2021]. <https://bit.ly/3k4tAni>.

⁴ Gil-Ortiz, R., Naranjo, M. Á., Ruiz-Navarro, A., Atares, S., García, C., Zotarelli, L., San Bautista, A. *et al.* 2020. *Enhanced Agronomic Efficiency Using a New Controlled-Released, Polymeric-Coated Nitrogen Fertilizer in Rice*. *Plants*, 9(9): 1183. <https://doi.org/10.3390/plants9091183>.

⁵ Gao, H., Yan, C., Liu, Q., Ding, W., Chen, B. et Li, Z. 2019. *Effects of plastic mulching and plastic residue on agricultural production: A meta-analysis*. *Science of the Total Environment*, 651: 484-492. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2018.09.105>.

⁶ Scarascia, G., Sica, C. et Russo, G. 2011. *Plastic materials in European agriculture: Actual use and perspectives*. *Journal of Agricultural Engineering*, 42. <https://doi.org/10.4081/jae.2011.3.15>.

⁷ Nikolaou, G., Neocleous, D., Christou, A., Kitta, E. et Katsoulas, N. 2020. *Implementing Sustainable Irrigation in Water-Scarce Regions under the Impact of Climate Change*. *Agronomy*, 10(8): 1120. <https://doi.org/10.3390/agronomy10081120>.

⁸ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7856en/> (en anglais).

⁹ Bartok, J.W. 2015. *Plastic Greenhouse Film Update*. Dans: *Center for Agriculture, Food and the Environment* [en ligne]. [Consulté le 27 janvier 2021]. <https://bit.ly/3LgTU9K>.

5. Les données disponibles montrent que seulement une faible part des plastiques agricoles sont collectés et recyclés, essentiellement dans les pays développés. Certains éléments montrent qu'ailleurs, la plupart des plastiques sont brûlés, enterrés ou enfouis, bien qu'aucun registre ne soit généralement tenu.

6. De nombreux plastiques agricoles en fin de vie ne peuvent être recyclés en raison de niveaux élevés de contamination par de la terre, des produits agrochimiques et de résidus de végétaux, et d'humidité. En général, l'augmentation du poids due à la contamination concerne par exemple: les films de paillage (plus 200 pour cent); les petits tunnels et les textiles non tissés (plus 100 pour cent); et les films et bâches d'ensilage (plus 50 pour cent)¹⁰. La contamination par des matières dangereuses, comme les pesticides, limite également les possibilités de gestion durable en fin de vie.

Pollution des sols et microplastiques

7. Les films de paillage et les systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte sont conçus pour être utilisés en contact direct avec le sol et se dispersent dans le sol au cours de leur utilisation. Comme d'autres produits intentionnellement placés dans le sol, tels que les polymères enrobant les engrais et les semences, ils se désagrègent en microplastiques.

8. Les biosolides issus des installations de traitement des eaux usées, utilisés directement comme engrais et eaux usées pour l'irrigation, sont une autre source importante de microplastiques dans les sols agricoles. Une étude sur les boues d'épuration et les biosolides utilisés comme engrais en Australie, au Canada, en Chine, aux États-Unis d'Amérique et dans l'Union européenne a estimé entre 64 000 et 370 000 tonnes les émissions annuelles totales de microplastiques dans les sols agricoles¹¹.

Effets du changement climatique

9. Comme la plupart des plastiques sont fabriqués à partir de précurseurs issus du pétrole, ils sont à l'origine d'émissions importantes de gaz à effet de serre. Si on suppose que le plastique utilisé pour la production agricole terrestre représente 2,8 pour cent de la production mondiale de plastique, on peut estimer que les émissions annuelles de gaz à effet de serre seront de 38 Mt CO₂eq d'ici à 2030 et de 78 Mt CO₂eq d'ici à 2050. Le brûlage incontrôlé des déchets plastiques issus de l'agriculture, couramment pratiqué dans nombre de pays en développement, contribue également aux émissions de dioxines et de furanes, polluants organiques persistants réglementés par la Convention de Stockholm^{12,13}.

Dommages pour les écosystèmes

10. Quel que soit l'usage auquel ils sont destinés, les plastiques causent des dommages lorsqu'ils se répandent dans l'environnement¹⁴. Les dommages causés aux écosystèmes peuvent être indirects (dus aux émissions de gaz à effet de serre lors de la fabrication et du transport, par exemple) ou directs (effets localisés sur la fonction des sols et la santé des animaux à l'herbage, par exemple). La formation et le devenir des microplastiques issus des produits plastiques utilisés dans l'agriculture, qui

¹⁰ Le Moine, B. *et al.* 2021. EIP-AGRI Focus Group: Reducing the plastic footprint of agriculture: *Minipaper B: The agri-plastic end-of-life management*. 11 p. EIP-AGRI. <https://bit.ly/3EHek9B>.

¹¹ Mohajerani, A. et Karabatak, B. 2020. *Microplastics and pollutants in biosolids have contaminated agricultural soils: An analytical study and a proposal to cease the use of biosolids in farmlands and utilise them in sustainable bricks*. *Waste Management*, 107: 252-265. <https://doi.org/10.1016/j.wasman.2020.04.021>.

¹² Ikeguchi, T. et Tanaka, M. 1999. *Experimental studies on dioxins emission from open burning simulation of selected wastes*. *Organohalogen Compounds*, 41: 507-510.

¹³ Secrétariat de la Convention de Stockholm. 2001. *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP): texte et annexes*. [Référéncé le 24 avril 2021]. <http://chm.pops.int/Portals/0/download.aspx?d=UNEP-POPS-COP-CONVTEXT-2021.French.pdf>.

¹⁴ WWF, Ellen MacArthur Foundation et Boston Consulting Group. 2020. *The business case for a UN treaty on plastic pollution*. p. 37. <https://bit.ly/3L5SpLK>.

sont susceptibles de se transmettre d'un niveau trophique à un autre et de nuire à la santé humaine, sont de plus en plus préoccupants¹⁵.

11. Les dommages que causent les microplastiques issus des activités agricoles aux écosystèmes terrestres sont de plus en plus patents^{16,17}, et l'entrée de ces microplastiques dans les systèmes agroalimentaires est inquiétante pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments^{18,19}.

12. La pollution mondiale par le plastique est un phénomène transfrontière qui touche tous les pays et se produit sur l'ensemble du cycle de vie de l'utilisation des plastiques et dans le continuum de la source à la mer. Par exemple, les coûts annuels mondiaux que représentent les dommages liés aux déchets marins (dont la plupart sont d'origine terrestre) pour l'économie marine ont été multipliés par huit depuis 2008 et estimés à 21,3 milliards d'USD en 2020²⁰. Les effets sur la société et la santé touchent de façon disproportionnée les communautés à faible revenu exposées aux risques chimiques liés à la production de plastique, aux décharges, et à l'incinération et au brûlage à l'air libre des déchets plastiques.

III. Solutions

13. Apporter des solutions à la pollution par le plastique dans les chaînes de valeur agroalimentaires requiert de recourir simultanément à des politiques générales, à des technologies et à des pratiques durables tout en mobilisant de multiples efforts des parties prenantes, en se fondant sur les principes de l'économie circulaire dans le cadre d'une transformation des systèmes agroalimentaires touchant les trois dimensions de la durabilité. Le rapport a recensé d'autres options possibles et des interventions permettant d'améliorer la circularité et la gestion rationnelle des plastiques agricoles sur la base du modèle des 6R (refuser, repenser, réduire, réutiliser, recycler et récupérer).

14. Selon l'application, celles-ci pourraient comprendre: l'adoption de pratiques agricoles qui évitent l'utilisation de plastique; l'élimination de la plupart des produits plastiques polluants; le remplacement des produits plastiques par d'autres produits, naturels ou biodégradables; la promotion des produits plastiques réutilisables; l'amélioration des pratiques de gestion des déchets; l'adoption de nouveaux modèles d'activité; l'élaboration et l'entrée en vigueur de plans obligatoires de responsabilité étendue des producteurs pour la collecte et la gestion écologiquement rationnelle des plastiques agricoles; et la mise en place de mesures fiscales et d'incitations visant à induire un changement des comportements dans la filière d'approvisionnement, ainsi que parmi les utilisateurs et les consommateurs.

IV. Lacunes en matière de connaissances

15. Bien que les données montrent de manière indéniable la nécessité de prendre de toute urgence des mesures à l'égard des plastiques agricoles, il y a des lacunes en matière de connaissances. Les domaines devant faire l'objet d'études supplémentaires sont, par exemple, les suivants:

¹⁵ GESAMP. 2015. *Sources, fate and effects of microplastics in the marine environment: a global assessment (part I)*. p. 96. Rapports et études du GESAMP 90. Londres, Organisation maritime internationale.

¹⁶ De Souza Machado, A. A., Kloas, W., Zarfl, C., Hempel, S. et Rillig, M. C. 2018. *Microplastics as an emerging threat to terrestrial ecosystems*. *Global Change Biology* 24(4): 1 405-1 416. <https://doi.org/10.1111/gcb.14020>.

¹⁷ Rillig, M. C., de Souza Machado, A. A., Lehmann, A. et Klümper, U. 2019. *Evolutionary implications of microplastics for soil biota*. *Environmental Microbiology*, 16(1): 3. <https://doi.org/10.1071/EN18118>.

¹⁸ GESAMP. 2015. *Sources, fate and effects of microplastics in the marine environment: a global assessment (part I)*. p. 96. Rapports et études du GESAMP 90. Londres, Organisation maritime internationale. <http://www.gesamp.org/publications/reports-and-studies-no-90>.

¹⁹ Landrigan, P. J., Stegeman, J. J., Fleming, L. E., Allemand, D., Anderson, D. M., Backer, L. C., Brucker-Davis, F. et al. 2020. *Human Health and Ocean Pollution*. *Annals of Global Health*, 86(1): 151. <https://doi.org/10.5334/aogh.2831>.

²⁰ McIlgorm, A, Raubenheimer, K., McIlgorm, M. E., Nichols, R. 2022. *The cost of marine litter damage to the global marine economy: Insights from the Asia-Pacific into prevention and the cost of inaction*. *Marine Pollution Bulletin* 174: 113167. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2021.113167>.

- a. les flux mondiaux et le devenir des plastiques agricoles, leurs quantités, leur composition, le lieu où et la manière dont ils sont utilisés, leur devenir dans l'environnement tout le long de la chaîne d'approvisionnement, pendant l'utilisation et en fin de vie, et les coûts économiques de la pollution par le plastique;
- b. l'évaluation du cycle de vie des plastiques agricoles d'origine fossile et biologique (biodégradables et non biodégradables) et des autres produits et pratiques possibles visant à déterminer et à comparer les risques et avantages pour des applications spécifiques dans les chaînes de valeur agroalimentaires;
- c. les parcours et les effets des plastiques, des microplastiques et des nanoplastiques sur les écosystèmes agricoles, la sécurité sanitaire des aliments et la santé humaine, y compris leurs possibles transfert et accumulation le long de la chaîne alimentaire et dans les systèmes agroalimentaires;
- d. le comportement et le taux de dégradation des produits biodégradables dans différents environnements et différentes conditions de température et d'humidité.

V. Gouvernance

16. Sur la base d'un examen des cadres et instruments juridiques, politiques et de gestion existants à l'échelle mondiale, le rapport conclut à l'absence de politique ou d'instrument international portant sur tous les aspects de l'utilisation des plastiques dans les chaînes de valeur agroalimentaires et tout au long de leur cycle de vie.

17. En partenariat avec l'Université de Wollongong (Australie), la FAO évalue actuellement les lacunes que présentent et les occasions qu'offrent les cadres et instruments juridiques, réglementaires et de gouvernance existants concernant les plastiques agricoles²¹.

Initiatives multilatérales de lutte contre le problème des plastiques agricoles et rôle de la FAO

18. La Commission européenne, qui vient de publier un rapport sur les incidences des plastiques utilisés dans la production agricole terrestre, préconise des politiques pour améliorer la circularité et atténuer les effets de ces derniers²². En outre, le rapporteur des Nations Unies sur les droits humains a récemment publié deux rapports concernant les plastiques, y compris ceux issus de l'agriculture, portant sur le cycle des plastiques et les incidences de ceux-ci sur les droits humains²³, et les droits à la science dans le contexte des substances toxiques²⁴. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a également publié récemment le rapport intitulé *Plastics in agricultural soil: sources and impacts* (les plastiques dans les sols agricoles: sources et incidences), qui met en lumière les problèmes et formule des recommandations devant permettre à la recherche de combler les lacunes en matière de connaissances et apporter des solutions pour éviter les produits et les pratiques les plus polluants²⁵.

²¹ La version préliminaire devrait être établie avant la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture.

²² Hann, S., Fletcher, E., Molteno, S., Sherrington, C., Elliott, L., Kong, M., Koite, A. *et al.* 2021. *Relevance of Conventional and Biodegradable Plastics in Agriculture*. 334 p. Bruxelles, Commission européenne. (disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/environment/system/files/2021-09/Agricultural_Plastics_Final_Report.pdf).

²³ Orellana, M. 2021. *Rapport du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux: Les différentes étapes du cycle des matières plastiques et leurs incidences sur la jouissance des droits de l'homme*. p. 24. A/76/207. New York, Assemblée générale des Nations Unies. <https://undocs.org/A/76/207>.

²⁴ Orellana, M. 2021. *Le droit à la science sous la perspective des produits toxiques: Rapport du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux*. p. 20. A/HRC/48/61. New York, Conseil des droits de l'homme, Assemblée générale des Nations Unies. <https://digitallibrary.un.org/record/3936864?ln=fr>.

²⁵ PNUE et GRID Arendal. 2021. *Plastics in agricultural soil: sources and impacts*. p. 28. <https://bit.ly/3EOrthn>.

19. En février 2022, dans sa déclaration ministérielle, l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement, à sa cinquième session (UNEA-5.2), s'est félicitée de sa décision de créer un comité de négociation intergouvernemental chargé de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique²⁶, y compris dans l'environnement marin²⁷.

20. Dans la résolution 14, intitulée *Mettre fin à la pollution plastique: vers un instrument international juridiquement contraignant*, adoptée à sa cinquième session, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, «appelle les États Membres à poursuivre les activités en les intensifiant et à adopter des mesures volontaires pour lutter contre la pollution par les plastiques, notamment des mesures touchant à la production et à la consommation durables, ce qui peut inclure des approches de l'économie circulaire, et à élaborer et à appliquer des plans d'action nationaux tout en encourageant des interventions et des initiatives internationales au titre de cadres réglementaires nationaux et, sur une base volontaire, à fournir des informations statistiques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques, selon qu'il conviendra, en tenant compte de leurs circonstances nationales»¹.

Code de conduite volontaire sur l'utilisation et la durabilité des plastiques agricoles

21. Parallèlement à ces négociations et pour compléter le futur instrument, la FAO pourrait élaborer un code de conduite volontaire complet sur les plastiques agricoles. Le Comité de l'agriculture est invité à déterminer le champ d'application de ce code de conduite volontaire, qui pourrait couvrir l'ensemble du cycle de vie de l'utilisation du plastique tout le long des chaînes de valeur agroalimentaires (conception, approbation réglementaire, fabrication, distribution, vente, utilisation et gestion en fin de vie).

22. L'élaboration du code de conduite pourrait faire partie intégrante des efforts déployés par les Membres de la FAO pour transformer les systèmes agroalimentaires afin de les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, tout en tenant compte des avantages et des compromis. Le code de conduite volontaire devrait être fondé sur des données factuelles et élaboré de manière inclusive, participative et transparente avec les Membres et les parties prenantes concernées. En outre, il serait tenu compte dans son élaboration de l'importance de la coopération, de la coordination et de la complémentarité des conventions et instruments régionaux et internationaux pertinents.

Intégration de ces questions dans les instruments et orientations de la FAO

23. Mis à part certains aspects de la gestion des plastiques abordés dans les orientations sur les conteneurs de pesticides vides et les engins de pêche, respectivement dans le *Code de conduite international sur la gestion des pesticides*²⁸, le *Code de conduite pour une pêche responsable*²⁹ et les *Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche*³⁰, la FAO ne fournit pas d'orientations spécifiques ou générales sur l'utilisation durable et circulaire des plastiques agricoles.

24. Les orientations actuelles de la FAO tendent à se concentrer sur la durabilité, la conservation des ressources naturelles et la santé des écosystèmes³¹. Elles sont souvent susceptibles d'encourager une utilisation accrue des plastiques agricoles, dont l'objectif est de tirer parti des avantages présentés ci-dessus. Cependant, les lignes directrices actuelles n'abordent pas spécifiquement les compromis liés

²⁶ UNEP/EA.5/HLS.1. <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39725/UNEP-EA.5-HLS.1%20-MINISTERIAL%20DECLARATION%20OF%20THE%20UNITED%20NATIONS%20ENVIRONMENT%20ASSEMBLY%20AT%20ITS%20FIFTH%20SESSION%20-%20French.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

²⁷ UNEP/EA.5/Res.14.

<https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39761/END%20PLASTIC%20POLLUTION%20-%20TOWARDS%20AN%20INTERNATIONAL%20LEGALLY%20BINDING%20INSTRUMENT%20-%20French.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

²⁸ <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/code/fr/>.

²⁹ <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/ca43187e-3439-5363-adee-1cb81e980dac/>.

³⁰ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA3546T/>.

³¹ Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition (2021), Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais (2019), Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (2021) et Directives volontaires pour une gestion durable des sols (2017).

à l'utilisation du plastique, ou les répercussions sur le cycle de vie, et ne fournissent pas de recommandations relatives à la gestion durable des plastiques agricoles.

25. Dans le rapport intitulé *Assessment of agricultural plastics and their sustainability: A call for action (2021)*³², il est recommandé d'intégrer la durabilité des plastiques agricoles dans les instruments et orientations de la FAO relatifs aux bonnes pratiques agricoles, à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition.

VI. Conclusion

26. Il sera essentiel de s'attaquer à la pollution par les plastiques agricoles pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), codirigée par la FAO et le PNUE. La mesure s'inscrira également dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et ses différents DPP, notamment la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables, qui met l'accent sur l'ODD 12 – Consommation et production responsables, y compris élimination des déchets (ODD 12.4).

27. Enfin, il est primordial de s'attaquer à la pollution par les plastiques agricoles pour parvenir à des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables en vue d'apporter *des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté. En tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies qui conduit les efforts internationaux visant à parvenir à la sécurité alimentaire pour tous, et veille à ce que chacun ait un accès régulier à une nourriture de qualité en quantité suffisante de manière à pouvoir mener une vie active et saine, la FAO a un rôle important à jouer dans l'intervention visant à faire face au problème des plastiques agricoles de manière globale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale.

ⁱ UNEA-5.2. 2022. *Résolution 14 - Mettre fin à la pollution plastique: vers un instrument international juridiquement contraignant*. Nairobi.

<https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39761/END%20PLASTIC%20POLLUTION%20-%20TOWARDS%20AN%20INTERNATIONAL%20LEGALLY%20BINDING%20INSTRUMENT%20-%20French.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

³² <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7856en/> (en anglais).